



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/WG2020/1/2
2 juillet 2019

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

GROUPE DE TRAVAIL À
COMPOSITION NON LIMITÉE
SUR LE CADRE MONDIAL DE LA
BIODIVERSITÉ POUR L'APRÈS-
2020

Première réunion

Nairobi, 27-30 août 2019

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

APERÇU GÉNÉRAL DES CONSULTATIONS MENÉES ET AUTRES CONTRIBUTIONS REÇUES CONCERNANT L'ÉLABORATION DU CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'APRÈS-2020

I. INTRODUCTION

1. La décision [14/34](#) établit le processus d'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Le processus adopté demande plusieurs consultations, y compris, sans s'y limiter, des forums de discussion en ligne, et des ateliers mondiaux, régionaux et thématiques. Le processus demande aussi que la documentation soit développée de manière itérative, avec la possibilité de faire des commentaires sur la documentation pertinente. En application de cette décision, plusieurs processus de consultation ont été menés ou commencés. Le Secrétariat a en outre créé une page Web pour toutes les activités liées à l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui comporte un calendrier des principales manifestations ainsi qu'une page consacrée aux coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée¹. Une plateforme en ligne a été créée pour le programme d'action de Charm el-Cheikh à Kunming pour la nature et la population².

2. Le processus de consultation mené jusqu'à présent a bénéficié du soutien d'un grand nombre de Parties et d'organisations, dont le Canada, l'Union européenne, la Finlande, l'Allemagne, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Serbie, la Suède, la Suisse, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Uruguay, ainsi que l'Union africaine, le Programme des Nations Unies pour le développement et ONU-Femmes. Ce soutien a permis l'entreprise d'un processus de consultation exhaustif.

3. Le présent document, élaboré sous la direction des coprésidents du groupe de travail, offre un aperçu général des consultations menées à ce jour (section II). Il fournit également une vue d'ensemble du degré de participation aux processus de consultation organisé par le Secrétariat (section III) ainsi que des informations sur les consultations à venir (section IV).

* [CBD/WG2020/1/1](#).

¹ <https://www.cbd.int/conferences/post2020>

² <https://www.cbd.int/action-agenda/contributions/>

II. CONSULTATIONS ET AUTRES CONTRIBUTIONS

A. Documentation et communication de points de vue

4. Dans diverses notifications, les Parties à la Convention et ses protocoles, ainsi que des observateurs, ont été invités à partager leurs points de vue sur le champ d'application et le contenu du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020³. Une invitation à présenter des points de vue initiaux a été émise le 16 juillet 2018⁴. Les avis reçus ont été utilisés pour élaborer une synthèse des vues⁵ ainsi qu'un document de discussion sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020⁶. Ces deux documents ont été mis à la disposition des réunions de consultation régionales et thématiques. Une autre invitation à partager des points de vue sur le champ d'application et le contenu du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 a été émise le 30 janvier 2019⁷. Une synthèse a été faite des points de vue reçus et diffusée dans un document d'information⁸. Plusieurs Parties et observateurs ont aussi fait part de leurs perspectives et points de vue sur le champ d'application et le contenu du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 en réponse à des notifications antérieures⁹.

B. Consultations régionales

5. Cinq consultations régionales ont été menées à ce jour. Le but de ces consultations, qui ont toutes été conçues selon un modèle semblable, était de partager des idées, des perspectives et ouvrir un dialogue sur le champ d'application et le contenu du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Les rapports de ces ateliers sont à la disposition du groupe de travail à titre d'information¹⁰. Des consultations régionales ont été menées pour les régions suivantes :

- a) Asie et Pacifique : Nagoya, Japon, 28 janvier au 1^{er} février 2019 ;
- b) Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et autres membres de l'Union européenne : Bonn, 19 au 21 mars 2019 ;
- c) Afrique : Addis-Abeba, 2 au 5 Avril 2019;
- d) Europe centrale et orientale : Belgrade, 16 au 18 avril 2019;
- e) Amérique latine et les Caraïbes : Montevideo, 14 au 17 mai 2019.

C. Consultations thématiques

6. Trois consultations thématiques ont été menées à ce jour :

- a) Un atelier d'experts pour élaborer des recommandations d'éléments éventuels liés aux questions d'égalité des sexes dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 : New York, États-Unis d'Amérique, 11 et 12 avril 2019 ;
- b) Un atelier de consultation des conventions relatives à la biodiversité sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 : Bern, 10- au 12 juin 2019 ;
- c) Une consultation mondiale axée sur la base scientifique du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 menée dans le cadre de la Conférence de Trondheim sur la biodiversité : Trondheim, Norvège, 2 au 5 juillet 2019.

³ Les communications reçues en réponse à ces notifications sont disponibles à l'adresse : <https://www.cbd.int/conferences/post2020/submissions>.

⁴ Voir la notification 2018-063.

⁵ CBD/POST2020/PREP/1/INF/1.

⁶ CBD/POST2020/PREP/1/1.

⁷ Voir la notification 2019-008.

⁸ CBD/POST2020/PREP/1/INF/2.

⁹ Voir les notifications 2017-124 et 2017-052.

¹⁰ Voir <https://www.cbd.int/conferences/post2020>.

Les rapports de ces ateliers sont à la disposition du Groupe de travail à titre d'information¹¹.

D. Dialogues facilités par les Parties

7. Dans la décision 14/34, les Parties et les autres parties prenantes à faciliter les dialogues sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et à mettre les résultats de ces dialogues de ces dialogues à disposition par le biais du centre d'échange de la Convention et par d'autres moyens appropriés. Plusieurs dialogues de haut niveau ont eu lieu entre janvier et juin 2019, y compris les suivants :

a) Une table ronde ministérielle sur les principaux résultats de la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité 2018 et l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 convoquée par le président de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties le 14 mars 2019 à Nairobi, en marge de la quatrième réunion de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement¹² ;

b) Un « sommet des champions de la nature » convoqué par le Gouvernement canadien les 24 et 25 avril 2019¹³ ;

c) Une réunion des ministres de l'Environnement du G7 convoquée par le Gouvernement français les 5 et 6 mai 2019¹⁴ ;

a) Une séance sur la Vision 2050 de la conservation de la biodiversité tenue pendant l'assemblée générale annuelle du Conseil chinois pour la coopération internationale sur l'environnement et le développement convoquée par le Gouvernement chinois le 2 juin 2019.

E. Dialogues appuyés par des observateurs

8. Entre décembre 2018 et décembre 2019, plusieurs organisation ont convoqué ou prévoient de convoquer des consultations relatives à l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, notamment :

a) Une réunion d'experts sur des indicateurs pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 fondés sur le Système de comptabilité économique et environnementale des Nations Unies (SCEE). organisée par le Centre mondial de surveillance pour la conservation à Cambridge, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord du 2 au 14 février 2019¹⁵ ;

b) Un atelier sur des indicateurs pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 organisé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à Paris le 26 février 2019¹⁶ ;

c) Un atelier sur les contributions des organisations non gouvernementales de l'Amérique latine et des Caraïbes au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 organisé par la Fundación Ambiente y Recursos Naturales et CBD Alliance à Buenos Aires, les 23 et 24 avril 2019¹⁷ ;

d) Un atelier d'experts consultatif sur la gestion durable de la faune sauvage (26 et 27 juin 2019) organisé par TRAFFIC, réseau de surveillance du commerce des espèces sauvages, à Cambridge, au Royaume-Uni ;

e) Une série de dialogues multipartites sur l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles organisés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

¹¹ Les rapports des consultations thématiques sont disponibles sur le site <https://www.cbd.int/conferences/post2020>.

¹² <https://www.cbd.int/doc/notifications/2019/ntf-2019-032-high-level-event-unea4-en.pdf>

¹³ <https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/campaigns/nature-champions-summit.html>

¹⁴ https://www.elysee.fr/en/g7/2019/01/01/combatting-inequality-and-promoting-biodiversity-and-climate-action_and
<https://www.elysee.fr/admin/upload/default/0001/04/7d84becef82b656c246fa1b26519567ce3755600.pdf>

¹⁵ https://seea.un.org/sites/seea.un.org/files/expert_meeting_report_seea_for_sdgs_and_post_2020_1.pdf

¹⁶ <http://www.oecd.org/environment/resources/biodiversity/Summary-Record-OECD-workshop-The-Post-2020-Biodiversity-Framework-targets-indicators-and-measurability-implications.pdf>

¹⁷ <https://www.cbd.int/api/v2013/documents/D8F8A08C-916B-1B76-9059-C885ADEFCE98/attachments/CBD%20Alliance-2-en.pdf>

(FAO). Des dialogues sont prévus pour les régions d'Asie et du Pacifique (Bangkok, juin 2019), d'Europe et d'Asie centrale (provisoirement en Hongrie, en septembre 2019), et d'Afrique (provisoirement au Rwanda, en octobre 2019). Un dialogue a déjà été tenu pour la région d'Amérique latine et des Caraïbes (octobre 2018).

III. PARTICIPATION AU PROCESSUS PRÉPARATOIRE

9. La Conférence des Parties a reconnu que l'efficacité du processus d'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 dépend de la participation active de toutes les Parties à la Convention et à ses protocoles, notamment en promouvant des consultations nationales constructives. Les Parties sont encouragées, entre autres, à promouvoir la participation active des observateurs et des parties prenantes.

10. Au total, 146 Parties ont participé à au moins un atelier de consultation régional. Parmi celles-ci, 136 étaient aussi Parties au Protocole de Cartagena et 95 au Protocole de Nagoya. Un total de 115 organisations ont participé à au moins une consultation régionale, y compris 12 organisations de peuples autochtones et communautés locales, 1 organisation de jeunesse, 6 organisations pour les questions d'égalité des sexes, 5 organisations d'entreprises et 20 organisations ou institutions spécialisées des Nations Unies.

11. S'agissant des consultations thématiques, 59 représentants de Parties, 27 représentants de secrétariats¹⁸ et 38 représentants d'autres organisations, y compris des représentants de peuples autochtones et communautés locales, de jeunes, de femmes et d'organisations non gouvernementales, ont participé à l'atelier de consultation des conventions relatives à la biodiversité sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Un grand nombre des Parties présentes étaient parties à plusieurs conventions ou accords multilatéraux sur l'environnement, et des représentants de gouvernements spécifiques ont participé à la consultation en raison de leur rôle au sein de bureaux ou de comités associés à ces conventions ou accords. Onze Parties et 26 organisations au total, dont des représentants d'organisations de peuples autochtones et communautés locales et de jeunes, ont participé à l'atelier d'experts sur l'élaboration de recommandations d'éléments éventuels sur les questions d'égalité des sexes dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

12. Quant aux observations écrites, 25 Parties¹⁹ et 120 organisations ont présenté au moins une proposition écrite. Certaines Parties et organisation en ont présenté plus d'une et certaines propositions ont été présentées collectivement.

13. The tableau ci-dessous donne une vue d'ensemble du degré de participation au processus de consultation à ce jour. Bien que, dans l'ensemble, de nombreuses Parties et organisations aient participé au processus de consultation, plusieurs Parties n'ont pas encore participé au processus de consultation ou communiqué leur point de vue sur le champ d'application et le contenu du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

<p>Tableau. Vue d'ensemble de la participation au processus de consultation pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 à ce jour</p>

¹⁸ Les membres du personnel des secrétariats de la Convention sur la diversité biologique, la Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, la Convention internationale pour la protection des végétaux, le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, la Commission baleinière internationale, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention de Minamata sur le mercure, le secrétariat des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, et le Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial.

¹⁹ L'Union européenne et ses 28 États membres est l'une de ces Parties.

Participants	Région	Nombre de Parties and organisations participant à au moins une consultation régionale	Nombre de Parties et organisations participant à au moins une consultation thématique	Nombre de Parties et organisations fournissant au moins une communication écrite de points de vue
Parties	<i>Afrique</i>	45 (83%)	14 (26%)	3 (0.6%)
	<i>Asie et Pacifique</i>	37 (66%)	12 (21%)	6 (11%)
	<i>Europe centrale et orientale</i>	15 (63%)	8 (33%)	0 (0%)
	<i>Amérique latine et les Caraïbes</i>	26 (78%)	10 (30%)	11 (33%)
	<i>Europe occidentale et autres États</i>	23 (79%)	11 (38%)	8 (28%)
	Total		146 (72%)	56 (29%)
Observateurs		115	56	120

Note : Ces chiffres indiquent le nombre de Parties et d'organisations participant à au moins un atelier de consultation régional ou thématique et fournissant au moins une communication écrite. Les pourcentages indiquent le pourcentage de Parties de la région participant et ont été calculés sur la base de la liste des groupes régionaux d'États membres des Nations Unies. Les chiffres et les pourcentages ventilés par région ne sont pas fournis pour les organisations.

IV. PROCHAINES CONSULTATIONS

14. Deux ateliers de consultation sont prévus en marge de la première réunion du groupe de travail :

a) La prévention des risques biotechnologiques et le Protocole de Cartagena (25 août 2019)²⁰ — Dans la décision [CP-9/7](#), la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena a demandé au groupe de liaison du Protocole de Cartagena de contribuer à l'élaboration des éléments pertinents de la composante Prévention des risques biotechnologiques du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 en consultation avec les coprésidents du groupe de travail. Le groupe de liaison devrait aborder cette question à sa treizième réunion, qui aura lieu pendant le quatrième trimestre de 2019. En outre, un processus continu d'élaboration d'un plan de mise en œuvre spécifique dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 pour le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques²¹ ;

b) L'accès et le partage des avantages et le Protocole de Nagoya (25 août 2019).

15. On trouvera de plus amples renseignements sur les travaux prévus qui seront entrepris après la première réunion du groupe de travail à composition non limitée chargé de contribuer à l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 dans la note de la Secrétaire exécutive sur le futur programme de travail du groupe de travail à composition non limitée et l'allocation de tâches à d'autres organes et processus intersessions (CBD/WG2020/1/4).

²⁰ Voir la notification 2019-043.

²¹ Voir les notifications 2019-027, 2019-044.